

Artisanat du bâtiment : la CAPEB appelle le Gouvernement à soutenir urgemment la rénovation des logements

Paris, le 21 janvier 2026 – Au quatrième trimestre, l'activité des entreprises artisanales du bâtiment poursuit son repli, avec une baisse de 2 % en glissement annuel. Derrière une amélioration relative du neuf (-3 %), l'entretien-amélioration et la rénovation énergétique restent durablement en difficulté depuis cinq trimestres consécutifs (-1,5 %), confirmant l'enlisement de ces marchés pourtant essentiels. L'année 2025 s'achève ainsi sur une contraction globale de l'activité de 3,8 %, illustrant l'absence de reprise structurelle du secteur. La CAPEB exhorte le Gouvernement à mettre cette année l'accent sur le segment de la rénovation en créant les conditions pour restaurer un climat de confiance auprès des entreprises artisanales du bâtiment et de leurs clients, très fragilisés par l'instabilité politique et réglementaire.

Une amélioration dans le neuf, un décrochage préoccupant de la rénovation

Les politiques de stop and go ont détruit la visibilité, freiné l'investissement et fragilisé l'emploi. Les artisans du bâtiment avancent sans boussole, ballottés par des dispositifs mouvants et contradictoires, incapables de planifier leurs activités dans la durée.

En 2025, le volume d'activité recule de 3,8 % sur l'année. Au quatrième trimestre 2025, l'activité recule de 2 % en glissement annuel. La crise de la construction neuve s'infléchit légèrement (-3 % au 4^e trimestre), corrélée à la hausse des autorisations de permis de construire (+13,5 %) et des mises en chantier (+4,8 %), signaux encourageants pour le neuf. En revanche, depuis cinq trimestres consécutifs, l'entretien-amélioration et la rénovation énergétique stagnent à -1,5 %. La suspension, puis la modification brutale de MaPrimeRénov', suivies d'une nouvelle suspension en l'absence de consensus autour du budget de l'État, ont eu un impact immédiat sur les décisions de travaux. Pourtant, 79 % des artisans considèrent ce dispositif décisif pour initier les travaux (résultat de la consultation menée par la CAPEB auprès de ses adhérents en novembre 2025).

Rénovation et transition énergétique : des mesures urgentes pour 2026

Pour restaurer la confiance et soutenir la croissance, la CAPEB appelle à concentrer les efforts sur l'entretien-rénovation, qui constitue le cœur de la transition énergétique, ainsi que sur l'adaptation des logements au vieillissement de la population et aux nouveaux usages.

Plusieurs signaux sont encourageants : le taux d'épargne des ménages commence à baisser, les carnets de commandes s'allongent, le nombre de défaillances reste contenu et les besoins en trésorerie diminuent à 17 %, contre 22 % au trimestre précédent. Les ventes de logements anciens poursuivent leur reprise et atteignent 929 000 unités, soit 11,3 % de plus sur un an. Il est indispensable de conforter ces tendances favorables.

La CAPEB demande au Gouvernement d'inscrire la politique du logement dans une trajectoire claire, du neuf à la rénovation. L'arbitrage de mesures efficaces et stables est indispensable : réouverture des guichets MaPrimeRénov', finalisation du parcours de rénovation énergétique par étapes, simplification de l'accès à la qualification RGE et instauration des Groupements Momentanés d'Entreprises (GME). Ces mesures, qui ne nécessitent aucun budget supplémentaire, permettront d'accompagner tous les ménages, y compris les plus modestes, et de répondre au défi que la France doit relever en matière de rénovation énergétique.

Le parcours de rénovation énergétique par étapes, porté par la CAPEB et bénéficiant du soutien des acteurs de la filière, constitue la seule approche à même de sortir d'une vision court-termiste dans la gestion du dispositif MaPrimeRénov', pour aboutir à une stratégie pluriannuelle indispensable, permettant d'englober l'ensemble des gestes nécessaires à une rénovation énergétique performante, notamment l'isolation des murs et les solutions de chauffage biomasse.

Le financement de ce parcours, qui mènera à une rénovation complète au terme de 5 années, doit s'appuyer sur la réorientation d'une partie de l'enveloppe MaPrimeRénov' dédiée aujourd'hui aux rénovations d'ampleur (3,6 Mds), sur les CEE et sur des financements privés via la mobilisation des établissements bancaires.

La mise en place de ce parcours est décisive car il a été construit pour amener l'ensemble des ménages, y compris les plus modestes et très modestes, à s'engager dans la rénovation de leur logement. Un tiers du parc immobilier français, dont 4,8 millions de passoires thermiques, est concerné. Rappelons également que 80 % des logements de 2050 existent déjà et devront faire l'objet de rénovations. La rénovation globale ne peut être la seule approche privilégiée tant les besoins sont immenses et le pouvoir d'achat des ménages reste fragile.

La CAPEB souligne également le soutien de la filière à l'amendement qu'elle a proposé aux parlementaires sur les donations intra-familiales afin d'encourager le financement des travaux de rénovation. La simplification de l'accès à la qualification RGE via la VAE et l'instauration des GME constituent des leviers supplémentaires pour sécuriser les travaux et permettre au plus grand nombre d'entreprises d'accéder au marché de la rénovation énergétique.

Refondation de la REP : des petits volumes qui doivent absolument être pris en compte

Le dossier de la Responsabilité élargie du producteur (REP) reste central. Le scénario que le ministre Matthieu Lefèvre retiendra devra impérativement tenir compte des réalités des TPE, en privilégiant le maintien d'une reprise sans frais pour les petits volumes de déchets et un maillage territorial adapté, qui constituent la raison d'être originelle de la REP et une priorité pour les entreprises artisanales.

« Les petites entreprises artisanales du bâtiment continuent de s'enliser dans une crise structurelle profonde dans l'indifférence des pouvoirs politiques. Le 17 décembre dernier, elles ont clairement fait savoir qu'elles ne pourront tolérer une nouvelle année à être pénalisées par l'instabilité politique et l'absence de décisions pour leur secteur. La CAPEB attend sous quinze jours des avancées concrètes sur la simplification du RGE via la VAE, les groupements momentanés d'entreprise et le parcours de rénovation par étapes. Sans retour du Gouvernement, nous solliciterons à nouveau notre réseau pour déterminer la suite qui sera donnée à la mobilisation du 17 décembre. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB

[Télécharger la note de conjoncture du 4^e trimestre 2025](#)

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 526 100 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 541 000 salariés, soit 42 % des salariés dont 14 % de femmes
- 59 200 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb